



Alcoolémie au volant, contrôle positif.

Par **thomass**, le **17/06/2013** à **17:14**

Bonjour,

Je me suis fait contrôler positif à l'éthylotest. Ensuite je suis soumis à l'éthylomètre qui révèle 0,42 mg/l d'air lors du premier souffle et 0,44 mg/l lors du deuxième. La procédure une fois terminée, le gendarme me demande de déplacer mon véhicule qui était sur le bord de la route afin de me garer plus loin.

Ma question est de savoir si il y a un vice de procédure sachant qu'il est formellement interdit de conduire sous l'emprise d'un état alcoolique et sachant que le contrôle c'est déroulé à peine 15 minutes après que j'ai fumé ma dernière cigarette.

Merci pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **18/06/2013** à **06:46**

Bonjour,

Aucun vice de procédure.

Oui, il est interdit de conduire sous alcool et c'est bien pourquoi vous êtes verbalisé. Non, les gendarmes n'ont pas commis de vice de procédure en vous demandant de déplacer votre voiture pour la garer un peu plus loin car elle devait gêner ou présenter un risque pour les autres véhicules.

L'histoire de la cigarette est un hoax, une légende urbaine, et il ne faut pas croire dans les

légendes urbaines.

Les sanctions maxi possibles vous sont indiquées sur le post-it spécial en en-tête de ce forum.

Par **kataga**, le **18/06/2013** à **09:56**

Bonjour Thomass,

Je ne sais pas que "*l'histoire de la cigarette*" soit un hoax, ou une légende urbaine, bien au contraire ..

La question est plutôt celle de savoir comment vous allez pouvoir prouver que vous avez fumé dans les 15 minutes qui ont précédé le contrôle ?

En effet, c'est à vous qu'il incombe de prouver que vous avez fumé ou mangé ou bu dans ce délai ..

Par **Tisuisse**, le **18/06/2013** à **10:00**

Non, ce qui incombe, et c'est prévu par les textes, c'est que le contrôle d'alcoolémie ne doit pas avoir été fait dans les 30 minutes qui suivent l'absorption du dernier verre d'alcool. L'histoire de la cigarette ne saura, en aucune façon, remettre en cause la légitimité de la procédure. C'est tout.

Par **kataga**, le **18/06/2013** à **10:04**

prévu par quel texte ??

Par **thomass**, le **18/06/2013** à **11:00**

merci pour vos réponses ensuite mes 2 souffles ont été effectués dans l'espace de 5 minutes , il n'y a pas un délai à respecter entre les deux ? et pour l'histoire de la cigarette je l'ai lu dans certains textes c'est pour ça que je posais la question !